



AGENCE DE PROVENCE

Barème des Honoraires

à la charge du Vendeur ou à la charge de l'Acquéreur

TRANSACTION

Vente d'immeubles à usage d'habitation, pourcentage maximum collecté sur le montant total de la transaction

Mise en relation avec diagnostiqueur
(DPE obligatoire lors de la mise en vente + Loi Carrez pour les copropriétés)

<	99 999 €	10,0% *
	100 000 € à 110 000 €	8,0% *
	110 001 € à 249 999 €	7,0% *
	250 000 € à 279 999 €	6,0% *
	280 000 € à 299 999 €	5,5% *
>	300 000 €	5,0% *

*avec un minimum de 5 000 €

Vente de fonds de Terrains -> 10% avec un minimum de 10 000€ HT

Vente de fonds de Commerces -> 12% avec un minimum de 9 000€ HT

Vente de Domaines Agricole -> 12% avec un minimum de 20 000€ HT

Vente de Cabanon et Bastidons -> 12% avec un minimum de 10 000€ HT

LOCATION

Honoraires: 13 % HT (*15.60 % TTC) du loyer annuel hors charges

(Ces honoraires sont partagés à égalité entre le locataire et le propriétaire)* avec Plafonnement LOI ALUR : 8 €/m² + 3€/m² état des Lieux Entrant

Baux Commerciaux / Professionnels / Autres : 12% TTC montant loyer annuel + rédaction du Bail Commercial/Professionnel= 748 EUR TTC

Bail courte durée = 498 EUR TTC

Etat des Lieux : 160 EUR TTC

GESTION

6.95 % HT (8,31% TTC) des sommes encaissées.

Assurance Loyers Impayés : 1,98 % du montant loyer mensuel hors charges

Prestations supplémentaires sur demande

ESTIMATION : 500 € TTC